

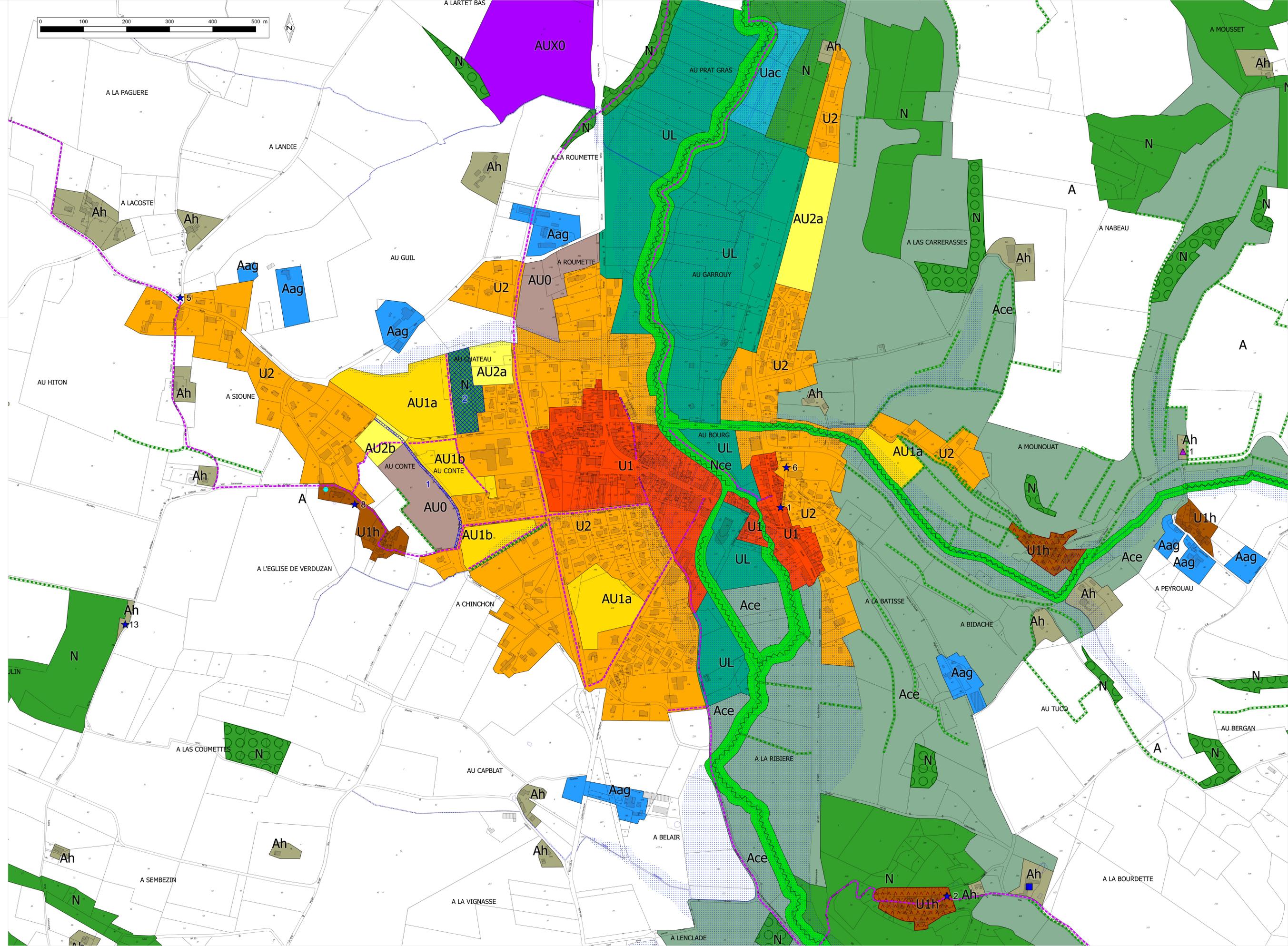
Révision du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé le 18 10 2016
Modification simplifiée n°1

PLAN DE ZONAGE - CENTRE 3.2.1

PLU APPROUVÉ Echelle : 1/2500

Atelier urbain



Liste des emplacements réservés

Número	Destination	Emprise	Bénéficiaire
1	Elargissement de voirie	Largeur de 5 mètres	Commune
2	Valorisation du boisement	Environ 1,10 ha	Commune

Légende

ZONAGE

- U1 - Zone urbaine centrale
- U1h - Zone d'habitat traditionnel Hameau
- U2 - Zone urbanisée contemporaine
- UL - Zone de loisirs
- Uac - Lagunage (station d'épuration)
- AU1a - Zone à urbaniser Phase a
- AU1b - Zone à urbaniser Phase b
- AU2a - Urbanisation future sous réserve des équipements
- AU2b - Urbanisation future sous réserve des équipements
- AU0 - Zone d'urbanisation future fermée
- AUX0 - Zone d'activités future fermée
- A - Zone agricole
- Aag - Secteur d'exploitation agricole
- Ace - Zone agricole corridor écologique
- Ae - Activité isolée
- Ah - Zone d'implantation d'habitat isolé
- N - Zone naturelle à protéger
- Nce - Zone naturelle corridor écologique

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- ▲ Bâtiment pouvant changer de destination
- ★ Petit patrimoine à protéger
- Bâtiment remarquable à protéger
- Mare à protéger

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- ~ Ripisylve à protéger
- ~ Haie à protéger
- ~ Chemin à préserver ou à créer

PRESCRIPTION SURFACIQUES

- Espace Boisé Classé
- PPRI de Castéra-Verduzan
- Emplacement réservé
- Bâti de caractère à protéger